



**2015**

**FONDS D'AIDE à  
L'ECONOMIE  
LOCALE**

**Création/Reprise  
d'Entreprises**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS DE PAULHAGUET**

## **Préambule**

La communauté de communes du Pays de Paulhaguet regroupe 19 communes :

Chassagnes, Chavaniac Lafayette, La Chomette, Collat, Couteuges, Domeyrat, Frugières le pin, Jax, Josat, Mazerat Aurouze, Montclard, Paulhaguet, Saint Didier sur Doulon, Saint Georges d'Aurac, Saint Préjet Armandon, Sainte Eugénie de Villeneuve, Sainte Marguerite, Salzuit, Vals le Chastel.

Le maintien, le développement, l'installation d'activités, commerciales, artisanales, agricoles, forestières et de services font partie des priorités des élus du territoire.

Afin d'accompagner les dynamiques économiques locales, un Fonds d'Aide à l'Economie Locale pour la création, la reprise ou le développement d'entreprises a été créé afin d'octroyer une aide aux entrepreneurs qui ont choisi de s'installer ou de se développer sur notre territoire.

Le conseil communautaire définit chaque année le montant de l'enveloppe qui va abonder ce fonds. Le montant de l'aide octroyé peut aller jusqu'à 5000 € (montant forfaitaire ne pouvant dépasser 50% de la dépense totale). Le montant est fixé par la commission après étude des pièces du dossier.

Une commission comprenant des élus communautaires et pouvant également associer des représentants de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre des Métiers et de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Loire ainsi que des experts associés (selon les besoins de compétences) est constituée. Cette commission a pour mission – après étude des dossiers – d'attribuer les aides et d'en définir précisément le montant.

## **Cadre Juridique de l'Intervention**

Le présent fonds intervient en application des textes suivants :

- Le règlement (CE) n°1998-2006 de la Commission Européenne en date du 15 décembre 2006 concernant l'application des articles 87 et 88 du traité CE aux aides de minimis.
- L'article L1511-2 du Code général des collectivités territoriales.
- La délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Paulhaguet n° .... du ...../2015 validant la création du FAEL.

## **Conditions d'attribution**

- 1- Chefs d'entreprises ayant repris, créé ou développé\* une activité ou un établissement à caractère commercial, artisanal, de services sur la Communauté de communes du Pays de Paulhaguet ;
- 2- Etablissement à caractère agricole ou forestier : aides à la première installation.
- 3- Le siège social de l'entreprise doit être situé sur la Communauté de communes du Pays de Paulhaguet; les établissements secondaires et complémentaires peuvent être éligibles à l'aide sous condition de création d'emploi ;
- 4- L'aide ne peut être octroyée qu'une seule fois pour une même personne, sur un même établissement notamment s'il y a un changement du cadre juridique ;
- 5- Pour les statuts relevant de l'auto-entreprenariat, les critères d'éligibilité sont les suivants :
  - être l'activité principale du demandeur (soit au minimum 50% de son CA)
  - être inscrit aux registre du commerce, des sociétés ou au répertoire des métiers, de l'agriculture.
  - Pas de cumul avec un emploi salarié ou une retraite ;
- 6- En cas de cessation anticipée de l'activité ou départ de l'établissement durant les cinq années qui suivent la notification de l'aide, le bénéficiaire de l'aide devra reverser la totalité des sommes perçues.

## **Les investissements retenus :**

- La rénovation des vitrines et des façades.
- La création et la rénovation des enseignes de boutiques ou de locaux artisanaux.
- Aide à l'investissement en faveur de l'accessibilité : les équipements destinés à assurer la sécurité des entreprises commerciales et artisanales (protection contre le vol, alarmes, rideau roulant,...) et leur accessibilité aux personnes à mobilité réduite.
- Aides aux investissements éco responsable.
- Les dépenses d'investissement relatives à la modernisation des entreprises et des locaux d'activité et plus particulièrement :
  - Les investissements de contrainte (les investissements visés sont ceux induits, notamment, par l'application de normes sanitaires),
  - Les investissements de capacité (les investissements visés sont ceux qui permettent de satisfaire une clientèle plus nombreuse sur la zone de chalandise, à condition qu'il s'agisse d'un marché peu ou mal couvert),
  - Les investissements de productivité (les investissements visés sont ceux qui permettent à l'entreprise d'accroître sa rentabilité et son efficacité, sous réserve du maintien de l'emploi existant).
- Le matériel d'occasion est éligible sous réserve de la production d'actes authentifiant la vente et d'une attestation du vendeur selon laquelle le matériel n'avait pas été subventionné à l'origine. Cette disposition s'applique également dans le cas d'acquisition de camions de tournées d'occasion destinés à assurer des tournées d'ordre alimentaire (fruits, légumes, viande, fromage...), de service.

---

**\* Le développement d'une activité devra répondre à un des critères suivants :**

↳ **Innovation** ↳ **Diversification** ↳ **Embauche**

### **Ne sont pas subventionnables :**

- L'acquisition d'un fonds de commerce, l'acquisition d'un local commercial ou artisanal ou d'un terrain pour construire des locaux d'activité.
- Le coût de la main d'œuvre relative aux travaux réalisés par l'entreprise, pour elle-même (travaux en régie)
- Les acquisitions réalisées en location par Option d'Achat.
- Les investissements portés par des SCI.

### **Pièces à fournir**

- Un courrier de demande de subvention
- Le dossier de demande de subvention dûment complété ;
- Une étude de faisabilité ou de marché (selon la nature du projet) ;
- Un extrait Kbis de moins de 3 mois (pour les entreprises immatriculées au RCS) ou un extrait du répertoire des métiers ou une attestation d'inscription à un organisme social (URSSAF, RSI, MSA...) ou à un ordre (ces pièces peuvent être fournies dans un second temps) ;
- Le prévisionnel de financement de l'année concernée.
- Un Relevé d'Identité Bancaire.

### **Procédure**

Tout porteur de projet pourra retirer un dossier auprès de :

*Communauté de communes du Pays de Paulhaguet – Rue Jeanne d'Arc – 43 230 PAULHAGUET*

Ou le télécharger sur le site internet : <http://cc-paysdepaulhaguet.fr>

Le dossier finalisé devra être déposé à l'adresse ci-dessus.

Le dossier sera examiné pour décision attributive d'une aide par la commission économie de la Communauté de communes qui se réunit au moins une fois par semestre.

Cette aide est cumulable avec toutes autres aides ou subventions publiques notamment les programmes européens (plafond à 200 000 € sur 3 exercices fiscaux).

Le montant de l'enveloppe budgétaire de la Communauté de communes du Pays de Paulhaguet s'élève à 40 000 euros pour l'année 2015. En fonction de leur pertinence, les dossiers pourront donc être retenus dans la limite de cette enveloppe.

Le paiement de la subvention se fera par mandat administratif sur le compte bancaire de l'entreprise.

---

# FONDS D'AIDE ECONOMIQUE LOCALE

---

## 1. Identification du porteur de projet

Nom et prénom du ou des demandeurs :

.....  
.....

Date et lieu de naissance

.....

Situation actuelle :

Etudiant                       Contrat alternance                       Demandeur d'emploi

Salarié : Emploi occupé ..... / Etablissement : .....

                    Date prévue de fin de contrat .....

Autre : .....

Nom de l'entreprise :

.....

Forme Juridique :

.....

Adresse postale :

.....  
.....

Email : .....                      Tel : .....

N°siret : .....                      N° RCS / RM / RA : .....

Régime fiscal : .....

## 2. Projet / Activité

**Secteur d'activité :**

Commerce                       Artisanat                       Industrie                       Service

Agriculture/Forêt                       Tourisme                       Autre : .....

**Date de commencement de l'activité :** .....



**Effectif dont gérant(s) :**

| Type d'emploi       | Gérant | Conjoint collaborateur | CDI | CDD | Autres (Contrat aidé, apprentissage...) |
|---------------------|--------|------------------------|-----|-----|---|
| Temps partiel (ETP) |        |                        |     |     |   |
| Temps complet       |        |                        |     |     |   |
| Total en ETP        |        |                        |     |     |   |

A moyen terme, d'autres créations d'emploi sont-elles envisagées :  Oui  Non

↳ Nombre : .....

↳ A quelle échéance : .....

**Investissement**

Détail des investissements à réaliser :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Montant des investissements : .....

↳ Fournir devis ou factures

Bénéficiez-vous d'autres aides publiques :

Non  Oui, lesquelles : .....

**Fonctionnement**

Avez-vous estimé vos besoins en Fonds de roulement :  Non  Oui : .....€

Date .....

Signature :